

Appel à manifestations d'intérêt CDP 2026

Cross Disciplinary Programs

L'Université Grenoble Alpes lance un appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour un appel à projets « Cross Disciplinary Programs » (CDP) à venir. L'appel à projets CDP vise à fournir les moyens humains, scientifiques, techniques et administratifs permettant de construire de nouvelles communautés scientifiques *interdisciplinaires*¹ ou de conforter des communautés existantes s'inscrivant dans la stratégie de l'UGA.

Cet appel comporte 2 volets :

- L'un visant à faire émerger de nouvelles communautés scientifiques interdisciplinaires,
- L'autre visant à soutenir des CDP labellisés en 2022 afin d'ancrer leurs actions dans la durée.

L'appel à projets sera lancé le 14 novembre 2025 avec une date limite de soumission fixée au 10 décembre 2025 à 12h00.

Dans l'immédiat, un appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour les CDP a été lancé le 5 septembre 2025. L'objectif de cet AMI est de favoriser les échanges avec et entre les porteurs pour approfondir les réflexions autour des objectifs scientifiques de chaque projet et accompagner les porteurs dans leur élaboration. Les attentes seront adaptées selon qu'il s'agisse d'un CDP 2022 en renouvellement ou d'un CDP 2026 en création.

Il n'est pas obligatoire de déposer une manifestation d'intérêt dans le cadre de cet AMI pour soumettre ensuite un projet dans le cadre de l'appel à projets CDP.

Les porteurs ayant déposé une manifestation d'intérêt seront invités à présenter leurs intentions de projet les :

22 et 23 octobre 2025 - après-midi (pour les 2 jours)

Ces journées seront publiques et ouvertes à la communauté scientifique de l'UGA.

■ Dépôt des intentions de projet

Pour les porteurs souhaitant faire une présentation le 22 ou le 23 octobre, le dépôt d'une manifestation d'intérêt est obligatoire.

- Dépôt des éléments requis sur la plateforme : [lien](#)
- Avant le **14 octobre 2025 à 12h00**.
- Pour toute question : contacter Jeanne Chauvin, dgdriv-aap-recherche@univ-grenoble-alpes.fr

■ Format prévisionnel des présentations

Le format de chaque présentation est d'une durée de 10 minutes suivie d'un temps d'échanges. Ce schéma est susceptible d'évoluer en fonction du nombre d'intentions de projet déposées. La présentation s'appuiera sur 5 diapositives dont le contenu est le suivant :

1. Contexte du projet : questions ouvertes scientifiques, technologiques et méthodologiques, enjeux socio-économiques et culturels,
2. Qualité du projet (cf. la description des critères),
3. Impact du projet (idem),
4. Implémentation du projet (idem),
5. Thème libre.

¹ Les projets doivent s'assurer du croisement des champs disciplinaires SHS (sciences humaines, politiques et sociales) et STS (sciences, technologies, santé).

► Le support de présentation sera transmis **en PDF sans animation pour le 20 octobre 2025 avant 12h00** à l'adresse suivante : dgdriv-aap-recherche@univ-grenoble-alpes.fr

Pour assister aux journées, l'inscription sera obligatoire. Le lien d'inscription sera diffusé ultérieurement en même temps que le programme de ces journées.

■ Accompagnement des porteurs de projet

Les modalités propres à chaque volet sont les suivantes :

	CDP 2026	Poursuite des CDP 2022
Objectifs	Fournir les moyens humains, scientifiques, techniques et administratifs permettant de construire de nouvelles communautés scientifiques interdisciplinaires* s'inscrivant dans la stratégie de l'UGA.	Soutenir la prolongation des CDP labellisés en 2022, afin d'ancrer leurs actions dans la durée et de déployer une dynamique pérenne s'inscrivant dans la stratégie de l'UGA, notamment en matière d'interdisciplinarité*.
Éligibles	L'ensemble de la communauté scientifique et académique (chercheurs, enseignants-chercheurs et assimilés) du périmètre IdEX UGA sans restriction en termes de disciplines ou de méthodologies : laboratoires de recherche de l'UGA et unités grenobloises du CEA-DRT (Leti, Liten, List).	CDP labellisés en 2022.
Non éligibles	CDP labellisés en 2016, 2017 ou 2022.	CDP labellisés en 2016, 2017.

* Les projets doivent s'assurer du croisement des champs disciplinaires SHS (sciences humaines, politiques et sociales) et STS (sciences, technologies, santé).

À la suite des journées un retour sera fait à chaque porteur de projet par les pôles de recherche de l'UGA.

Les critères d'évaluation sont inchangés : qualité – impact – implémentation du projet.

Pour les CDPs labellisés en 2022, le développement d'une stratégie permettant un autofinancement de la communauté à l'issue du CDP sera pris en compte.